Pôle DATAR

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

Charente e Limousin

Charente e Limousin
COOPÉRATIVE DES TERRITOIRES

CHARENTE LIMOUSIN

POL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Ouest Limousin
communauté de communes

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

le Syndicat mixte de SCOT Charente e Limousin, représenté par M. Jean DUCHAMBON, son Président,

Et

les EPCI composant le territoire Charente e Limousin :

- la Communauté de Communes Charente Limousine, représentée par M. Benoît SAVY, son Président,

- la Communauté de Communes Ouest Limousin, représentée par M. Christophe GEROUARD, son Président,

- la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin, représentée par M. Pierre ALLARD, son Président,

Le Syndicat mixte et les EPCI ci-après dénommés **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération du Syndicat mixte de SCOT Charente e Limousin en date du xx xx xx approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Charente e Limousin et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Charente Limousine en date du xx xx xx approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Charente e Limousin et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Ouest Limousin en date du xx xx xx approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Charente e Limousin et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin en date du xx xx xx approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Charente e Limousin et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 15 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Charente e Limousin et autorisant son président à le signer ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un ingénieur CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation

<u>Données générales :</u> 87 communes 73 000 habitants	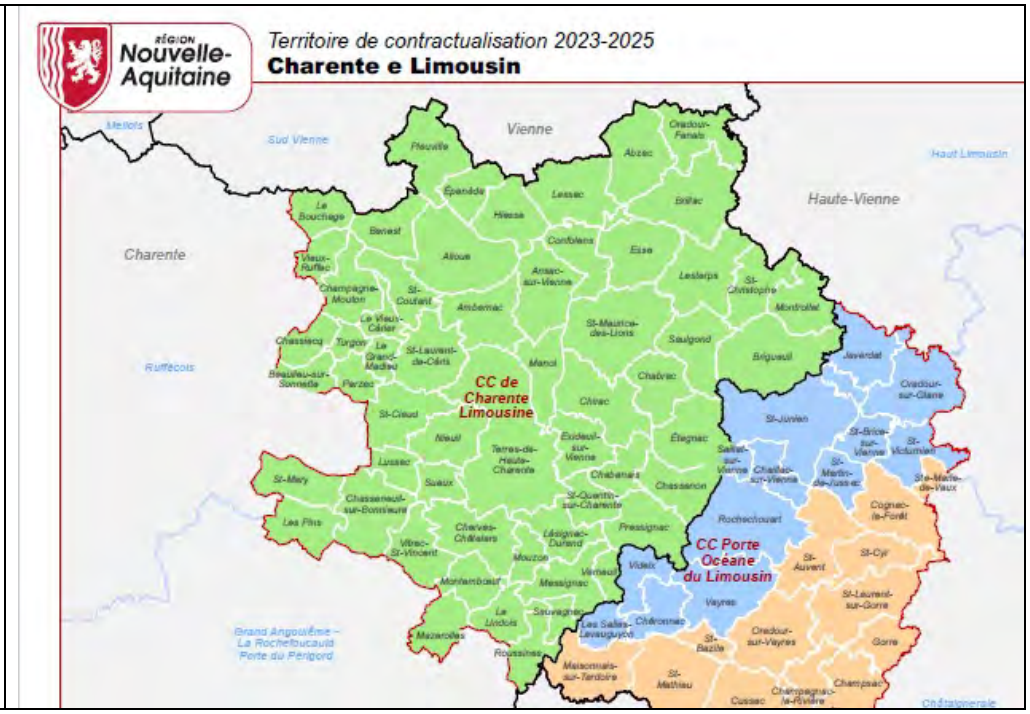

Le territoire de contractualisation Charente e Limousin regroupe les communautés de communes de Charente Limousine, Porte Océane du Limousin et Ouest Limousin. La Communauté de communes Charente Limousine bénéficiait auparavant d'un contrat sur son seul périmètre tandis que les communautés de communes Porte Océane du Limousin et Ouest Limousin étaient rattachées au contrat de la Châtaigneraie limousine.
Une coopération entre la Charente limousine et les communautés de communes Ouest Limousin et Porte Océane du Limousin s'est mise en place en 2020, autour d'un projet de Schéma de cohérence territoriale. En 2020, les communautés de communes Ouest Limousin et Porte Océane du Limousin se sont positionnées en faveur d'un futur contrat commun avec la Charente limousine.
Le territoire Charente e Limousin compte 87 communes et 73 000 habitants. Il est classé en vulnérabilité socio-économique forte. Toutes les communes composant le territoire sont classées peu denses à très peu denses, à l'exception de la ville de Saint-Junien.
Les trois intercommunalités partagent un bassin de vie rural, jalonné de centralités petites à moyennes : Saint-Junien, Confolens, Rochechouart, Chabanais, Terres de Haute Charente, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Oradour-sur-Vayre. Parmi les enjeux transversaux de ce territoire de contractualisation, il convient de citer :

- La revitalisation des bourgs et centres villes, en termes de maintien et de modernisation des services et commerces de proximité comme d'offre d'habitat, pour le maintien de la population et l'accueil de nouveaux habitants.
- L'enjeu des mobilités au sein du territoire et en direction des pôles urbains voisins, avec notamment la question de l'axe ferroviaire Angoulême-Limoges.
- Le maintien et le développement des filières industrielles liées à la terre cuite, au bois et au carton et papier, notamment dans l'optique du renforcement de l'usage des matériaux à faible empreinte carbone dans la construction et l'emballage à l'échelle régionale.
- Le développement de la filière cuir autour du pôle de production et de valorisation de Saint-Junien (projet de la Cité du Cuir).

- L'offre de production agricole à destination de la consommation locale ou des bassins de consommations urbains voisins (Angoulême, Limoges), en appui sur les outils du territoire tels que l'abattoir de Confolens ou sur le projet de « potager municipal » de Saint-Junien (production maraîchère pour la restauration hors domicile).
- L'installation et la transmission des exploitations agricoles au sein de ce territoire d'élevage.
- La valorisation touristique et environnementale des Lacs de Haute Charente et du patrimoine géologique exceptionnel du territoire (astroblème de Rochechouart).

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux (annexe 1), le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

- **Priorité 1 : Favoriser l'accès aux services, à l'emploi et au logement**
  Sous axe 1.1 : Soutenir le commerce de proximité et créer de nouveaux services
  Sous axe 1.2 : Développer et adapter l'habitat de nos centre-bourgs et de nos villages
  Sous axe 1.3 : Faciliter les initiatives citoyennes et les échanges entre les habitants
  Sous axe 1.4 : Lutter contre le chômage et réduire la fracture numérique
  Sous axe 1.5 : Faciliter le développement de mobilités durables

- **Priorité 2 : Renforcer l'attractivité et affirmer l'identité du territoire**
  Sous axe 2.1 : Valoriser le patrimoine historique et géologique
  Sous axe 2.2 : Faire connaître l'excellence artisanale et artistique du territoire
  Sous axe 2.3 : Développer un tourisme durable
  Sous axe 2.4 : Favoriser l'attractivité du tissu industriel

- **Priorité 3 : Faire de la transition écologique une priorité**
  Sous axe 3.1 : Valoriser les friches industrielles
  Sous axe 3.2 : Développer les énergies alternatives et l'économie circulaire
  Sous axe 3.3 : Soutenir une agriculture locale et durable

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de 20% minimum en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire Charente e Limousin** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et les EPCI du territoire, en vue notamment de la mise en œuvre du **programme d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;

- l'**ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu et de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **les actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle ou de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire Charente e Limousin et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.
L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 5 exemplaires

A Bordeaux, le …….

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Alain ROUSSET

A ……, le …….

Le Président du Syndicat mixte de
SCOT Charente e Limousin

Jean DUCHAMBON

A ……., le …….

Le Président de la Communauté de
communes Charente Limousine

Benoît SAVY

A ……., le …….

Le Président de la Communauté de
communes Ouest Limousin

Christophe GEROUARD

Le Président de la Communauté de
communes Porte Océane du Limousin

Pierre ALLARD

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Liste des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATÉGIE TERRITORIALE PARTAGÉE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

Il s'agit d'un territoire de 73 577 habitants, regroupés en trois intercommunalités pour 87 communes. Sur un plan économique, il représente environ 13000 salariés et plus de 14000 entreprises. Il est structuré autour de cinq pôles : Chasseneuil-sur-Bonnieure, Confolens, Terres de Haute Charente, Saint-Junien, Rochechouart. Les trois communautés de communes ont une interdépendance forte avec les agglomérations d'Angoulême et de Limoges. La commune de Saint Junien constitue une polarité urbaine, qui influence l'ensemble du territoire Charente e Limousin. Ce territoire essentiellement rural constitue un pôle d'équilibre, dont les communautés de communes partagent de nombreuses caractéristiques communes :

- Un patrimoine vert et bleu à valoriser, notamment des sites naturels emblématiques tels que les lacs de Haute-Charente
- Un secteur industriel et agricole fort
- Des habitants qui font le choix d'une vie rurale assumée autour de centralités à taille humaine
- Des lignes de vie autour de la Vienne et du rail
- Un patrimoine géologique et archéologique d'intérêt mondial (astroblème de Rochechouart, vestiges gallo-romains de Chassenon)
- Un patrimoine mémoriel remarquable (site d'Oradour-sur-Glane, mémorial de la résistance de Chasseneuil, chemins de la mémoire…)
- Des projets structurants dynamisant (RN141 en 2x2 ; nouveau pont sur la Vienne)

Ces caractéristiques soulèvent des enjeux et des problématiques que les collectivités doivent appréhender de façon collective et notamment :

- Mobilité durable en zone rurale,
- Accessibilité aux services et équipements publics,
- Couverture GSM et numérique,
- Dynamiques des bourg-centres,
- Développement et accès à des logements énergiquement économes,
- Préservation de notre qualité environnementale,
- Action pour une agriculture locale : seules 4,7 % des exploitations sont orientée vers les circuits courts pour 12,9 % en Nouvelle-Aquitaine.

A1. Composition rural-urbain

Le territoire de contractualisation est majoritairement rural. On observe en effet une minorité du territoire qualifié d'urbain par l'INSEE, avec la ville de Saint Junien. Pour autant cette dernière reste considérée par l'État comme une petite ville, ayant 11 202 habitant.es. Les trois communautés de communes sont ainsi considérées comme un territoire peu dense.

Leur spécificité est d'être située entre deux agglomérations : Angoulême et Limoges, avec un bassin d'emploi qui s'étire le long de l'axe Angoulême – Limoges desservi par la RN141 (Route Centre Europe Atlantique) et le TER, laissant le territoire de la communauté de communes Ouest Limousin le moins bien desservi. La Vienne constitue un axe majeur des territoires, on y retrouve les principaux pôles urbains et axes de communications qui longent le fleuve, marqués par une industrialisation ancienne.

A2. Dynamiques démographiques et dynamiques économiques

La communauté de communes Ouest Limousin apparaît comme celle ayant la meilleure dynamique démographique et économique, avec une croissance liée au solde migratoire et une croissance liée à l'emploi forte. Ce regain récent s'explique par l'arrivée de couple avec enfants, du fait de sa proximité avec Limoges. Cette dynamique participe à équilibrer les dynamiques d'emplois entre les trois communautés de communes, en effet Ouest Limousin est le territoire le plus rural et dont 40% de la population a plus de 60 ans, avec des pensions retraites qui constituent près de la moitié du revenu des ménages (48% en 2017).

A3. Part et croissance des effectifs par grandes catégories sociales

Malgré la répartition inégale de la population et de l'emploi entre les trois territoires de la Charente e Limousin, avec la présence d'un bassin d'emploi le long de la Vienne, notamment au sein de la CC Porte Océane du Limousin, Ouest Limousin confirme sa dynamique démographique avec une croissance de 21% des cadres et professions intellectuelles supérieures. Dans le même temps, on observe une décroissance de 22.6% pour la Charente Limousine et de 25.2% pour la CC Porte Océane du Limousin de ces mêmes catégories. Il est à noter également la diminution du nombre d'agriculteurs exploitants sur l'ensemble du territoire, un recul particulièrement marquée sur la CC Porte Océane du Limousin (-20,4%). La CC Porte Océane du Limousin voit en revanche une forte progression des artisans, commerçants et chefs d'entreprises (21,1%).

Ces différentes dynamiques posent la question de l'attractivité du territoire : garder les populations sur le territoire est un enjeu structurant de ce territoire de contractualisation. Les réponses apportées par les collectivités portent notamment sur la présence de services et d'équipements de proximité, ainsi que le risque de marginalisation et de la fragilisation des populations, liés à des problèmes de mobilités : coûts du carburant, isolement des publics peu mobiles, disparition de services publics de proximité.

B3. Spécialisations économiques : ensemble des activités

Le tissu économique est constitué pour une grande partie du secteur industriel, avec la présence d'entreprises de pointe : matériaux de construction, papier-carton, cuir, porcelaine – celle-ci spécifiquement au sein de la CC Porte Océane du Limousin. Le secteur du travail du bois, industries du papier et imprimerie pèse notamment 14 fois plus qu'à l'échelle nationale.

L'agriculture et plus particulièrement l'élevage constituent une autre filière structurante du territoire. La Charente Limousine est une terre d'élevage de qualité, respectueuse de l'environnement, par la présence de filière ovine et bovine. Ce qui permet le fonctionnement d'un outil industriel de proximité, le centre d'abattage de Charente Limousine. Pour conforter cette production locale, la communauté de communes à développer une marque de producteurs « *Ici, on mange local !* ». L'objectif est de favoriser l'attractivité, la notoriété, permettre de développer un soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs, la création de valeur sur le territoire.

Le renouvellement des entrepreneurs artisanaux et commerciaux est un des enjeux des trois communautés communes. La Charente Limousine travaille par exemple sur des politiques d'accompagnements, de transmission-reprise.

B4.1. Zoom sur l'économie sociale et solidaire

Charente Limousine Ouest Limousin Porte Océane	Nombre d'EPCI du territoire : 3							
EPCI	nombre d'établissements				effectifs			
	ESS	Public	Privé	Total	ESS	Public	Privé	Total
CC de Charente Limousine	10.5%	16.0%	73.5%	1087	12.3%	24.4%	63.3%	7 670
CC Porte Océane du Limousin	11.8%	10.3%	78.0%	808	10.3%	27.3%	62.4%	7 645
CC Ouest Limousin	8.0%	16.0%	76.0%	313	10.0%	30.1%	59.9%	1 593
Territoire de contractualisation	*10.6%*	*13.9%*	*75.5%*	*2 208*	*11.2%*	*26.3%*	*62.6%*	*16 908*
Région Nouvelle-aquitaine	*10.2%*	*8.3%*	*81.5%*	*219 916*	*12.0%*	*27.8%*	*60.2%*	*1 855 709*
France métropolitaine	*9.6%*	*8.1%*	*82.3%*	*3 050 662*	*10.7%*	*24.9%*	*64.4%*	*27 754 807*

Source : Observatoire de la CRESS, traitements DITP

Le secteur privé est majoritaire tant en termes d'établissements que d'effectifs salariés sur l'ensemble de la Charente E Limousin, ce qui s'inscrit dans les dynamiques régionales et nationales.

B4.2. Zoom sur le tourisme

La capacité d'accueil en matière de tourisme est bien moindre que sur le reste du territoire régional et national. Le tourisme est pourtant bien présent, mais semble être plus un tourisme de passage que de séjour. Ainsi la Charente Limousine cherche à développer une stratégie de courts séjours autour de ces divers sites touristiques.

Le territoire est pourvu de réels atouts touristiques, notamment en termes de tourisme vert, que ce soient par la présence de paysages de bocage, de villages ruraux, de patrimoine de caractère, avec une partie du territoire qui fait partie du périmètre du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, la présence des lacs de Haute-Charente, le label Pays d'Art et d'Histoire Confolentais, le site de la réserve nationale de l'astroblème Rochechouart-Chassenon.

On retrouve aussi l'importance du tourisme mémoriel, avec le village martyr d'Oradour-sur-Glane. Une dynamique culturelle importante existe au sein du territoire de contractualisation, spécifiquement au sein de la Charente Limousine et de la CC Porte Océane du Limousin, avec l'existence d'un EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle) qui regroupe le Ciné-bourse et la Mégisserie à Saint Junien, un musée d'art contemporain à Rochechouart, la future cité du cuir à Saint Junien, la volonté de créer un nouvel EPCC pour les cinémas de Confolens et de Chasseneuil, les festivals de Confolens et de Montembœuf.

Le développement du tourisme sur le territoire de la Charente E Limousin est ainsi lié à la promotion du tourisme vert et des savoirs faire locaux.

C1. Dynamiques du chômage et de l'emploi

Le taux de chômage entre 2016 et 2020 reste dans les mêmes proportions qu'aux niveaux national et régional. La CC Porte Océane du Limousin subit une dynamique négative, avec une dégradation importante par rapport au chiffre de 2013. La communauté de commune Ouest Limousin est la seule à avoir un taux de croissance de l'emploi positif, la situation globale du territoire des trois communautés de communes est à -3.2% alors même que le taux est à 1.6% en Nouvelle Aquitaine.

En parallèle, les entreprises éprouvent des difficultés à recruter de la main d'œuvre qualifiée. Avec des entreprises dont une partie importante de la masse salariale part à la retraite dans les prochaines années, la question du recrutement et de la formation est cruciale pour le territoire.

D1. Accès aux équipements et aux services

Les services publics sont indispensables pour le maintien de la population rurale, c'est dans cet objectif que le programme Petites Villes de Demain va permettre le développement des centres-bourgs labellisés (Rochechouart, Terre Hautes Charente, Confolens, Saint Junien). Cependant il semble nécessaire de permettre un maillage des services à l'échelle de tout le territoire, où 33 % de la population vit dans une commune dite non-centre et où l'accès à un centre majeur est en moyenne de plus de 40 minutes.

L'accessibilité à la santé et aux soins est un enjeu important. L'hôpital de Saint Junien a une aire d'attraction importante répartie sur les trois communautés de communes. Pour autant le territoire est inéquitablement pourvu en praticiens et praticiennes de santé, c'est par exemple le cas au sein même de la CC Porte Océane du Limousin, où le sud du territoire est bien moins pourvu que le nord.

D2. Les mobilités

Les trois communautés de communes font aujourd'hui face à une problématique de dépendance très forte à la voiture individuelle. La Région est actuellement l'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) sur le territoire.

Développer des modes de transports doux et collectif représente donc un enjeu conséquent sur le territoire de contractualisation. Les réponses apportées à la dépendance à la voiture doivent correspondre aux usages des habitants et habitantes, travailleurs et travailleuses sur le territoire.

La CC Porte Océane du Limousin et la CC Charente Limousine sont par exemple fortement mobilisées pour la sauvegarde de la ligne TER entre Limoges et Angoulême, avec l'enjeu de la réouverture du tronçon entre Saint-Junien et Angoulême.

Des objectifs de développement de la mobilité cyclable sont présents dans les trois EPCI.

Seul un tiers de la population travaille dans sa commune de résidence. Le flux domicile travail est donc particulièrement conséquent, avec un autre tiers de la population qui travaille en dehors même du territoire de contractualisation. Les flux principaux de domicile-travail se font avec des EPCI limitrophes. L'influence des villes voisines est confirmée, avec par exemple un recensement de plus de 3500 personnes des trois communautés de communes travaillant sur le territoire de Limoges Métropole. La CC Porte Océane du Limousin reste tout de même un pôle d'influence conséquent sur le territoire.

Cette interdépendance est plus ou moins forte en fonction de trois éléments, qui peuvent se combiner entre eux :

- l'éloignement géographique (en distances et/ou en temps d'accès),
- l'importance de la population active / population totale,
- le potentiel d'emplois fourni par le territoire ou un territoire proche.

Un schéma de mobilité à l'échelle du syndicat semble ainsi pertinent.

E. Transition écologique

Atouts :

Un secteur d'élevage avec des prairies et des haies en bon état : un secteur de bocage à préserver pour l'eau et la biodiversité.

<u>Déchets :</u>

- En Charente : EPCI adhérente à CALITOM (syndicat départemental) dont le plan de prévention est effectif : tri à la source des biodéchets, semaine européenne de réduction, une recyclerie active, démarche d'écologie industrielle de niveau 1.
- En Haute Vienne, les CC Porte Océane et Ouest Limousin conservent la compétence collecte et délèguent le traitement au syndicat départemental 87 (SYDED87). Tarification incitative d'Ouest Limousin. Programme de prévention en cours de finalisation par le SYDED. Une initiative privée pour l'économie de matière première de l'entreprise DS packaging (emballage de luxe). La CC Porte Océane du Limousin a initié une campagne visant à responsabiliser les habitants et réduire les déchets (sacs transparents rouges), une réflexion est menée sur la mise en place d'une tarification incitative.

Biodiversité : Réserve naturelle nationale de l'astroblème de Rochechouart. Site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire. Le PNR du Périgord Limousin porte des actions pour l'eau et la biodiversité notamment.
La CC Charente Limousine qui porte un projet de reconquête de la biodiversité sur 15 communes dans le cadre de l'AAP Nature et Transition.
Des forêts importantes (Chasseneuil, Rochechouart) et relictuelles (Bois des Signes, Monettes) à préserver et valoriser pour assurer la continuité écologique entre foret du Limousin et foret de la Braconne. Le CRPF est un acteur dynamique sur ce territoire.

Eau : Plusieurs cours d'eau d'intérêt piscicole (saumons, brochets), quantitatif et qualitatif : vallée de la Charente amont et ses affluents (Tardoire, Bonnieure) avec les lacs de Haute Charente, Vienne médiane avec notamment l'Issoire et tête de bassin versant du Clain.3 SAGE (Vienne, Charente, Clain), 6 syndicats mixtes pour mener les actions de gestion des milieux aquatiques via les 6 contrats milieux aquatiques.

Faiblesses :

Déchet : Tri mécano biologique à revoir pour CALITOM : étude en cours avec d'autres structures hors département pour améliorer l'outil et la filière.
Biodiversité : Des projets éoliens à risque pour la faune ailée. La 2x2 voies (Angoulême-Limoges) qui coupe le territoire en deux, fragmentant les milieux naturels. Un état moyen des masses d'eau lié à des pollutions diffuses agricoles et urbaines, à la multiplication des plans d'eau liés aux cours d'eau.
Eau : Territoire à cheval sur deux agences de l'eau avec des règlements d'intervention différents. Un déséquilibre quantitatif récurrent pour les secteurs de la Charente et du Clain. La qualité des eaux de baignade des lacs de Haute-Charente (La Guerlie) est impactée négativement par les activités humaines et agricoles. Un travail est mené actuellement par les CC Porte Océane du Limousin et Charente Limousine, en lien avec l'EPTB pour améliorer les assainissements et limiter les pollutions liées à l'activité agricole (piétinement, engrais...).

E1. L'artificialisation des sols

Charente Limousine Ouest Limousin Porte Océane	Nombre d'EPCI du Territoire de contractualisation : 3					
EPCI	taux d'artificialisation 2009	Taux de croissance annuel moyen 2009-2015				dynamique d'artificialisation de l'EPCI par rapport aux territoires comparables
		surfaces urbanisées	population	ménages	emploi	
CC de Charente Limousine	5.1%	0.93%	-0.18%	0.33%	-0.46%	similaire
CC Porte Océane du Limousin	10.5%	0.66%	0.31%	0.51%	-0.32%	similaire
CC Ouest Limousin	6.0%	0.39%	0.44%	0.72%	-1.01%	inférieure
Région Nouvelle-Aquitaine	7.4%	0.80%	0.57%	1.01%	0.13%	

Source : NAFU, traitements DITP

La question de l'artificialisation des sols et son évolution sont des éléments essentiels à prendre en compte dans le développement des territoires pour respecter la récente évolution législative (Loi Climat et Résilience, août 2021) qui impose une progressive zéro artificialisation nette d'ici 2050.

E2. La consommation d'énergie

L'industrie présente au sein de la CC Porte Océane du Limousin est très énergivore, 83% du total de l'énergie sur la communauté de communes. Le parc résidentiel est vieillissant sur une grande partie du territoire de contractualisation. Il fait ainsi face à des enjeux d'amélioration de la performance énergétique du parc privé, bâtiments publics.

Perspectives en lien avec le contrat :

C'est la première contractualisation à l'échelle du nouveau territoire Charente e Limousin. Auparavant deux des communautés de communes appartenaient à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine (Porte Océane du Limousin et Ouest Limousin), qui contractualisait avec quatre autres communautés de communes au sein de la Haute Vienne. La CC Charente Limousine contractualisait seule avec la Région.

La création du SCOT Charente e Limousin va permettre l'émergence de politiques cohérentes sur le territoire, notamment**:**

- Une agriculture extensive à valoriser.
- Un bassin hydrographique dense à valoriser
- Une gestion des déchets dynamique et innovante
- Des forêts et un bocage riche en diversité à valoriser
- Les actions en faveur du télétravail à développer, une croissance d'emploi stable, la montée en puissance des nouvelles zones d'activités économiques.
- Les programmes de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs.
- L'existence de nombreuses friches industrielles, un foncier à valoriser.
- Le développement de nouveaux modes de consommation qui valorisent artisans et agriculteurs.
- Un patrimoine géologique, mémoriel, naturel et artisanal à valoriser.
- Un maillage culturel fort sur le territoire.

II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transition

Le précédent contrat de la Châtaigneraie Limousine avait défini 2 axes stratégiques :

Axe 1 : Maintenir et renforcer la cohésion et l'attractivité du territoire

Axe 2 : Valoriser les savoir-faire locaux et l'économie productive

Le précédent contrat de la Charente Limousine avait défini 2 axes stratégiques :

Axe 1 : Soutenir et consolider l'attractivité économique du territoire, créatrice de richesses

Axe 2 : Maintenir et améliorer la qualité de vie en Charente Limousine

Les orientations générales exprimées dans la délibération de prescription du SCOT : « satisfaire les besoins économiques, tout en assurant la mixité sociale, la qualité de l'environnement et la préservation des ressources naturelles ».

Cela se traduit par différents enjeux partagés par les trois communautés de communes :

- L'accès aux services, aux loisirs et aux soins pour toutes et tous
- La revitalisation des bourgs-centre
- Le renforcement de l'attractivité du territoire
- Faciliter les mobilités locales
- Garantir la transition écologique et énergétique
- L'amélioration de la qualité de vie
- La valorisation des potentiels économiques et commerciaux du territoire
- La valorisation du potentiel touristique du territoire

III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

En réponse à ces enjeux, trois grands axes stratégiques ont été définis dans la perspective du contrat régional de développement et de transition 2023-2025.

Axe 1 : Favoriser l'accès aux services, à l'emploi et au logement

Cet axe doit permettre de répondre à des enjeux d'accessibilités aux services, à l'emploi et au logement par la population qui vit et travaille sur le territoire. La question de l'accessibilité aux services est un enjeu fort sur un territoire où la composante rurale est majoritaire. Cette accessibilité se traduit par le maillage des services et des commerces sur le territoire, mais aussi par les mobilités qui permettent de se déplacer sur le territoire. Ce qui rejoint la présence d'emplois, dans un bassin de vie où un tiers de la population travaille dans sa commune de résidence et un autre tiers en dehors du territoire de contractualisation. A cela se rajoute la question du logement et de l'habitat digne nécessaire à l'attractivité et au développement des centres-bourgs et des villages.

Sous axe 1.1 : Soutenir le commerce de proximité et créer de nouveaux services

Sous axe 1.2 : Développer et adapter l'habitat de nos centre-bourgs et de nos villages

Sous axe 1.3 : Faciliter les initiatives citoyennes et les échanges entre les habitants

Sous axe 1.4 : Lutter contre le chômage et réduire la fracture numérique

Sous axe 1.5 : Faciliter le développement de mobilités durables

Axe 2 : Renforcer l'attractivité et affirmer l'identité du territoire

Le territoire Charente e Limousin est un bassin de vie où le tissu économique est constitué pour une grande partie du secteur industriel, avec la présence d'entreprises de pointe : matériaux de construction, papier-carton, cuir, porcelaine. Cette présence prédominante amène le territoire à réfléchir à leur développement et à la valorisation des savoirs faire artisanaux.
C'est aussi un territoire avec un fort potentiel touristique, tourisme vert avec les lacs de Haute Charente par exemple ou encore un tourisme de mémoire structurant. Un enjeu donc d'entretien et de valorisation des paysages, du patrimoine architectural mais aussi géologique avec l'astroblème de Rochechouart-Chassenon. La question du développement durable autour de ces axes de développement est primordiale dans les réflexions en lien avec la feuille de route Néo Terra.

Sous axe 2.1 : Valoriser le patrimoine historique et géologique

Sous axe 2.2 : Faire connaître l'excellence artisanale et artistique du territoire

Sous axe 2.3 : Développer un tourisme durable

Sous axe 2.4 : Favoriser l'attractivité du tissu industriel

Axe 3 : Faire de la transition écologique une priorité

Prendre en compte la transition écologique apparaît comme une nécessité sur le territoire de contractualisation. Cet axe doit permettre de répondre plus spécifiquement aux enjeux Néo Terra de la région Nouvelle Aquitaine. La valorisation du patrimoine naturel, l'objectif zéro artificialisation nette, le soutien à l'agriculture et l'élevage, filière structurante du territoire sont des enjeux que l'on retrouve dans ce dernier axe. Associé à la promotion et valorisation d'initiatives durables, en termes d'économie ou encore de développement d'énergie alternative.

Sous axe 3.1 : Valoriser les friches industrielles

Sous axe 3.2 : Développer les énergies alternatives et l'économie circulaire

Sous axe 3.3 : Soutenir une agriculture locale et durable

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS
CHARENTE E LIMOUSIN

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE /AMORÇAGE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	Prévisionnel / priorisation des actions BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra
1	AXE 1 : Favoriser l'accès aux services, à l'emploi et au logement	Soutenir le commerce de proximité et créer de nouveaux services	Extension de la maison de santé d'Oradour-sur-Vayres	CC Ouest Limousin	Ouest Limousin	Amorçage	x				x		Taux maximal de 20 %, assiette annoncée à 360750 €	Santé - Silver économie	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
2			**Création d'un multiple-rural**	Commune de Pressignac	Charente Limousine	Mature	x	460 750 €	75 500 €	x				Services de proximité	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
3			Action collective de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité	Communautés de communes + Syndicat Charente e Limousin	Territoire de contractualisation	Amorçage	x							Commerce - Artisanat - Développement local	
4		Développer et adapter l'habitat de nos centre-bourgs et de nos villages	Projets de logements communaux	Communes de Benest, Esse, Marval, Saint-Auvent…		Amorçage	x							Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
5			Ingénierie OPAH-Revitalisation rurale	CC Charente Limousine	Charente Limousine	Amorçage	x							Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
6		Faciliter les initiatives citoyennes et les échanges entre les habitants	**Création d'un pôle de services pour les associations et les entreprises**	Commune de Terres-de-Haute-Charente	Charente Limousine	Mature	x	255 000 €	51 000 €	x				Services de proximité	
7			Tiers lieu associatif avec espace de coworking et de boutiques éphémères à Champagnac-la-Rivière	Commune de Champagnac-la-Rivière	Ouest Limousin	Amorçage	x						Finalisation de la définition du projet en 2023	Services de proximité	
8		Lutter contre le chomage et réduire la fracture numérique	Maison de services de Javerdat avec création d'un espace de conseil numérique	Commune de Javerdat + CC Porte Océane du Limousin	Porte Océane du Limousin	Amorçage	x						Intervention régionale ciblée sur la partie dédiée au conseil numérique.	Services de proximité	
9			Expérimentation Territoire Zéro chômeur de longue durée	CC Charente Limousine	Charente Limousine	Amorçage	x							Emploi - Formation	
10		Faciliter le développement de mobilités durables	*Contrat opérationnel des mobilités*		Territoire de contractualisation	*Chantier clé*	x							Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous

11	**AXE 2 : Renforcer l'attractivité et affirmer l'identité du territoire**	**Valoriser le patrimoine historique et géologique**	*Valorisation touristique et coopération autour de l'astroblème de Rochechouart*	CC Charente Limousine, CC Porte Océane du Limousin, CIRIR	Territoire de contractualisation	Chantier clé	x							Tourisme	
12			**Réaménagement du Centre de la Mémoire d'Oradour-sur-Glane**	Département de la Haute-Vienne		Mature	x	8 500 000 €		x			Arbitrage en cours sur le montant de l'intervention régionale	Culture - Patrimoine	
13			**Restauration de la maison du Duc d'Epernon à Confolens**	Commune de Confolens	Charente Limousine	Mature	x	580 000 €	60 000 €	x			Possibilité d'aide de 15% sur dépenses plafonnées à 400 000 € HT par tranche annuelle de travaux	Culture - Patrimoine	
14			**Valorisation en réalité augmentée au château de Saint-Germain**	CC Charente Limousine	Charente Limousine	Mature	x	16 300 €	4 075 €	x			Aide maximale de 25 %	Tourisme	
15		**Faire connaître l'excellence artisanale et artistique du territoire**	Programmation touristique autour de la Cité du Cuir	CC Porte Océane du Limousin	Porte Océane du Limousin	Amorçage	x							Tourisme	
16			*Lieu de fabrique pour le Festival de Confolens*		Territoire de contractualisation	Chantier clé	x			x				Culture - Patrimoine	
17		**Développer un tourisme durable**	*Valorisation du potentiel touristique des lacs de Haute-Charente*		Territoire de contractualisation	Chantier clé	x			x				Tourisme	
18		**Favoriser l'attractivité du tissu industriel**	*Travail sur l'attractivité et le recrutement dans les filières industrielles du territoire*		Territoire de contractualisation	Chantier clé	x							Industrie et filières	
19	**AXE 3 : Faire de la transition écologique une priorité**	**Valoriser les friches industrielles**	Etude des potentialités d'usage sur la friche de La Monnerie à Cussac	CC Ouest Limousin	Ouest Limousin	Amorçage	x			x				Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
20			Réaménagement du site de l'ancien CFA de Chasseneuil pour l'accueil de logements et d'activités	Commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure	Charente Limousine	Amorçage	x			x			Finalisation de la définition du projet en 2023	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
21			Renaturation du quai de la Mégisserie à Saint-Junien	CC Porte Océane du Limousin	Porte Océane du Limousin	Amorçage	x						Finalisation de la définition du projet en 2023	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
22		**Développer les énergies alternatives et l'économie circulaire**	Accompagnement technique sur les potentialités de production d'énergie solaire sur la ZAE de la Garenne à Oradour sur Vayre	CC Ouest Limousin	Ouest Limousin	Amorçage	x							Transition énergétique	Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique
23			Plateforme de revalorisation des déchets du BTP	Association du BTP Confolentais	Charente Limousine	Amorçage	x				x		Soutien régional à l'étude de faisabilité voté en septembre 2022 (aide de 12110 € pour une dépense de 17300 €).	Environnement	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
24			Création d'une recyclerie associative sur le site de La Monnerie à Cussac	CC Ouest Limousin / Association Ça circule	Ouest Limousin	Amorçage	x			x			Aide au démarrage de l'activité chantier d'insertion de l'association en cours d'arbitrage.	ESS	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
25		**Soutenir une agriculture locale et durable**	*Programme d'action sur le renouvellement des haies et des chênes sénescents*	CC Charente Limousine	Territoire de contractualisation	Chantier clé	x							Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
26			Diagnostic du territoire sur le renouvellement des exploitations agricoles et circuits alimentaires locaux	Syndicat Charente e Limousin	Territoire de contractualisation	Amorçage	x						Finalisation de la définition du projet en 2023	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
27			Projet agro-alimentaire de l'île de Chaillac	Commune de Saint-Junien	Porte Océane du Limousin	Amorçage	x							Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
	Ingénierie		Chef de Projet Cohésion Territoriale	Syndicat Charente e Limousin et communautés de communes	Territoire de contractualisation			0,5 ETP	37 500 €	x	x	x	sur la période 2023-2025 (12 500 €/an maximum)		
			Chargés de mission thématiques	Syndicat Charente e Limousin et communautés de communes	Territoire de contractualisation			jusqu'à 2 ETP	150 000 €	x	x	x	sur la période 2023-2025 (25 000 €/ETP/an maximum)		
			Animation Volet Territorial des Fonds Européens	CC Charente Limousine	Territoire de contractualisation			0,5 ETP	15 000 €	x	x	x	sur la période 2023-2025 (5000 €/an maximum)		

Annexe 3 - Grille communale de densité de Charente e Limousin

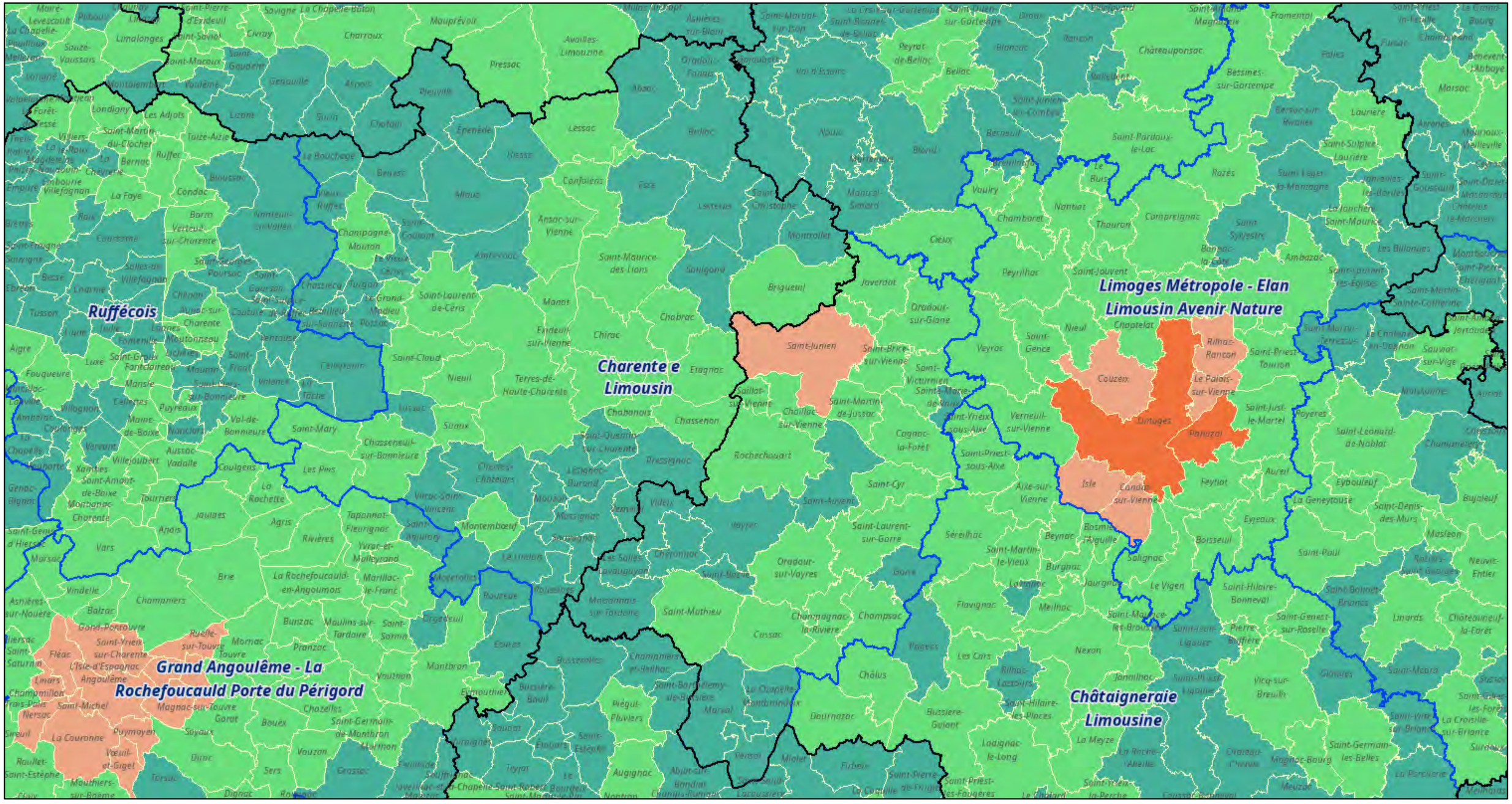

07/09/2022 14:05:36

1:450 000

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021

- Commune densément peuplée
- Commune de densité intermédiare
- Commune peu dense
- très peu dense
- Limite de commune
- Territoires de contractualisation 2023 - 2025
- Limite des départements de Nouvelle-Aquitaine
- Limite de départements hors Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la France

0 4 8 16 mi

0 5 10 20 km

© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Web AppBuilder for ArcGIS
Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA |